Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20240405-2024-04-20-DE Date de télétransmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 05 avril 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Conseillers en exercice : 33 Nombre de présents : 26

Présents:

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

<u>N° 20 – PETITE ENFANCE –</u> EDUCATION – JEUNESSE

Tarification du Club Ados 12-17 ans pour 2024-2025

Rapporteur:

Guillaume Boivin, conseiller municipal délégué

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains, Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs:

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- -Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Guillaume colas, adjoint
- Christine Gonzalo conseillère municipale à Manuel Vaquero, conseiller municipal délégué
- Isabelle Tinaud-Nouvian, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Yvette Debarbieux, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillère municipale
- Hugo Maillos, conseiller municipal à Pascal Lafitte, conseiller municipal

Absents: Monique Labattut, conseillère municipale

Date de la convocation : 29 mars 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Nathalie Morice a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

Accusé de réception en préfecture 064-216404830-20240405-2024-04-20-DE Date de télétransmission : 18/04/2024 Date de réception préfecture : 18/04/2024

N° 20 - PETITE ENFANCE - EDUCATION - JEUNESSE

Tarification du Club Ados 12-17 ans pour 2024-2025

M. Boivin, conseiller municipal délégué, expose :

Le club ados 12-17 ans créé en 2012 sous forme d'accueil de loisirs adolescents a permis à de très nombreux jeunes de profiter des animations, des sorties et des séjours proposés tout au long de l'année avec une moyenne annuelle de 250 inscrits.

La Caisse Nationale d'Allocations Familiales a augmenté de 12 € à 15 € par jour sa participation pour accompagner ses familles allocataires pour les séjours dans le cadre de l'aide aux temps libres (ATL).

En conséquence, la collectivité doit revoir sa tarification pour les séjours en tenant compte de la déduction de cette aide aux temps libres pour les familles allocataires.

Par ailleurs, une aide du CCAS en fonction du quotient familial des familles sera proposée afin de réduire encore les charges des familles luziennes, le CCAS prenant la différence à sa charge.

Les tarifs pourraient être les suivants :

PROPOSITION DE TARIFICATION 2024-2025					
ACTIVITES ALSH 12-17 ANS	TARIF	5 2023-2024	TARIFS 2024-2025		
ACTIVITES ALSH 12-17 ANS	Luziens*	Non Luziens*	Luziens*	Non Luziens*	
Adhésion année	20 €	35 €	20 €	35 €	
Inscription juillet .	10 €	20 €	10 € .	20 €	
Inscription août	10 €	20 €	10 €	20 €	
Activités à Saint Jean de Luz (cabanon et sorties)	G	ratuites	Gratuites		
Sortie hors Saint Jean de Luz - ½ journée	10 €	15 €	10 €	15 €	
Sortie hors Saint Jean de Luz - ½ journée allocataires CAF aide aux temps libres	8€	8 € 13 €		13 €	
Sortie hors Saint Jean de Luz - journée	15 €	20 €	15 €	20 €	
Sortie hors Saint Jean de Luz - journée allocataires CAF aide aux temps libres	11 €	11 € 16 €		16 €	
Séjours 2 jours – 1 nuit	90 €	90 € 125 €		125€	
Séjours 2 jours – 1 nuit allocataires CAF (Aide aux temps libres = réduction de 15€/jour/enfant)	66 €	66€ 101€		95 €	
Séjours 3 jours – 2 nuits			150 €	200 €	
Séjours 3 jours – 2 nuits (Aide aux temps libres = réduction de 15€/jour/enfant)			105 €	155 €	
Séjours ski 3 jours – 2 nuits	180 €	250 €	180 €	250 €	
Séjours ski 3 jours – 2 nuits allocataires CAF (Aide aux temps libres = réduction de 15€/ jour/enfant)	144 €	214 €	135 €	205 €	

Pour les luziens bénéficiaires de l'aide du CCAS en fonction du quotient familial et/ou de l'aide aux temps libres de la CAF de 15€ par jour /enfant (QF jusqu'à 750 €), les tarifs pour les luziens pour les séjours pourraient donc être ceux présentés ci-dessous (tarifs appliqués sur présentation d'une attestation du CCAS et/ou de la CAF) :

TARIFICATIONS	Séjours 2 jours – 1 nuit		Séjours 3 jours – 2 nuits			Séjours ski 3 jours – 2 nuits			
	FAMILLES	CCAS	CAF	FAMILLES	CCAS	CAF	FAMILLES	CCAS	CAF
QF supérieur à 1 200 €	90 €			150 €			180 €		
QF de 901 à 1 200 €	70 €	20 €		125€	25€		140 €	40 €	
QF de 751 à 900 €	65 €	25 €		100 €	50€		130 €	50€	
QF de 451 à 750 €	40 €	20 €	30 €	70 €	25€	45 €	95€	40 €	45 €
QF inférieur à 450 €	30 €	30 €	30 €	52.5€	52.5€	45 €	67.5 €	67.5 €	45 €

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les nouveaux tarifs tels qu'exposés,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Petite enfance, jeunesse et éducation » du 21 mars 2024,
- Approuve les nouveaux tarifs tels qu'exposés,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer tous les actes afférents.

Adopté à l'unanimité

St Jean

- pour extrait conforme

- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyer